

Vietnam

effet sur l'ensemble des accords au Vietnam. Néanmoins, le fait que la décision ait été remise pour une autre soixantaine de jours n'atténue aucunement la gravité de cette décision.

A son retour, le ministre nous a dit jusqu'à quel point d'autres nations voulaient que nous maintenions notre présence, et il nous l'a répété cet après-midi. Je lui rappelle maintenant que ce nouvel engagement pour 60 jours doit s'accompagner de nouvelles interventions diplomatiques pour faire accepter nos conditions.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: L'idée modérée du succès que le ministre a mise de l'avant indique jusqu'à quel point ces initiatives sont importantes. Si les hostilités prennent de l'ampleur, la sécurité de nos militaires sera en jeu. Mon parti s'attend que le ministre communique chaque jour avec nos observateurs et qu'il mette au point des plans d'évacuation, s'il y a lieu. Au besoin, nous lui demanderons chaque jour des assurances à ce propos. Tous les Canadiens y ont le droit.

Tout comme le ministre, notre parti croit qu'il importe que le Canada s'engage à participer au rétablissement de la paix en Indochine. Nous aurions insisté davantage sur le respect de nos conditions et nous aurions moins bien accepté qu'elles soient mitigées. Toutefois, l'objectif à atteindre en Indochine est une question sur laquelle le ministre et moi-même sommes à peu près d'accord.

Il se trouve à la Chambre des députés qui voudraient que nous notifiions immédiatement notre retrait et que nous ne laissions ainsi que du désespoir derrière nous en Indochine. Je suis fier de dire que mes collègues et moi-même ne sommes pas de cet avis.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je serais tenté de consacrer mon temps de parole aux dernières observations du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), mais je dois répondre à la déclaration du ministre.

La Chambre tout entière peut, je crois, appuyer la dernière phrase du ministre. Elle mérite même d'être répétée. Le ministre a déclaré: «Nous refuserons de prendre part à une charade et de sanctionner tacitement l'inaction si nous jugeons qu'il y a lieu de passer à l'action.» Voilà une attitude que notre parti peut appuyer. Mais je doute que le moyen choisi par le gouvernement pour permettre au Canada de réaliser cet objectif admirable soit le meilleur.

Le Nouveau parti démocratique a appuyé la décision du Canada de devenir membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Nous l'avons fait parce que les quatre parties ont demandé au Canada d'y participer et parce qu'à ce moment-là, nous avons jugé qu'il ne fallait rien faire qui puisse retarder la paix au Vietnam, rien qui puisse entraîner de nouveaux retards dans le retrait des Américains d'une guerre à laquelle ils n'auraient d'ailleurs jamais dû participer.

Nous avons approuvé aussi, à ce moment-là, la décision gouvernementale de participer provisoirement pendant une période de 60 jours, à cause des doutes que nous avions au sujet des conditions de fonctionnement de la Commission et de son efficacité dans de telles conditions. Nous avons convenu de réexaminer la question à l'expiration de la période de 60 jours et de prendre alors une décision. Ce qui m'inquiète maintenant, c'est que le réexamen a eu lieu sans que, jusqu'ici une décision ait été véritablement prise.

[M. Wagner.]

Ceux d'entre nous qui ont accompagné le ministre au Vietnam se sont vite aperçus que non seulement les conditions fixées par lui, les deux conditions clés, soit la création d'une autorité internationale à laquelle la Commission pourrait faire rapport et le libre accès de la Commission à toutes les régions du Vietnam du Sud aux fins d'enquête n'ont pas été réalisées mais que, nous l'avons vite saisi, la Commission a des chances minimes de réussir dans sa tâche, à cause d'autres facteurs, notamment la composition de l'organisme. Le Canada d'une part, et la Pologne et la Hongrie d'autre part ont des conceptions très différentes du rôle que devrait jouer la Commission, et c'est cette divergence même qui en rend le fonctionnement si difficile. De plus, je crois que l'on peut dire en toute vérité qu'aucun de ceux d'entre nous qui se sont rendus au Vietnam n'ont constaté de la part des anciens belligérants—et je mets le terme ancien entre guillemets—une forte inclination à respecter soit la lettre soit l'esprit de l'accord de Paris. On nous a dit que depuis la prétendue conclusion de la paix, il y avait eu quelque 14,000 violations de l'accord, dont 7,000 ont été signalées et seulement 35 ont été officiellement présentées à la Commission internationale de contrôle et de surveillance pour qu'elle fasse enquête. Lors de notre séjour, ce chiffre n'était que de 26, il est maintenant de 35.

Lors de notre passage au Vietnam, il nous est apparu manifeste que si la Commission avait réussi à fonctionner même le moins, c'est bien uniquement à cause de l'action vigoureuse du groupe canadien, que le ministère des Affaires extérieures a qualifiée plutôt emphatiquement de politique de franc-parler mais dont l'efficacité, selon le ministre et les experts qui ont témoigné devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, ne peut être que de très courte durée. Ajoutons à ces témoignages-là les déclarations très pessimistes faites récemment par notre ambassadeur au Vietnam, M. Gauvin. De plus, d'après les dernières nouvelles, les combats se poursuivent et tout indique que la situation peut s'aggraver encore davantage et les combats s'intensifier.

Étant donné tous ces faits, mon parti a décidé, et je le déclare ici aux fins du compte rendu, que le Canada devrait donner le 28 mars le préavis de 90 jours prévu dans l'accord, et bien faire comprendre que nous partirons au bout de ces 90 jours, que l'on ait trouvé ou non un remplaçant, que la Commission internationale de contrôle et de surveillance fonctionne ou non comme prévu, et que la paix règne ou non au Vietnam. Il faudrait toujours poser la condition que, si la situation tourne au chaos, nous aurons le droit de soustraire nos gens au danger. En donnant préavis, nous devrions indiquer que nous avons l'intention de poursuivre, voire d'intensifier, pendant le reste de notre séjour, nos techniques actuelles que le ministère des Affaires extérieures appelle la politique du franc parler. Il faudrait s'occuper beaucoup plus à l'avenir du sort des prisonniers politiques pendant le reste de notre séjour. Cette solution démontre que nous nous sommes assurés d'avoir accompli tout ce que l'on peut des points de vue tactique, technique, administratif et logistique afin de prouver que la Commission internationale de contrôle et de surveillance est en mesure de fonctionner tel que prévu, si on lui en donne l'occasion. En outre et avant que notre tactique rigoureuse devienne inefficace, nous aurons tiré notre épingle du jeu afin de permettre à une autre nation de prendre la relève. En nous retirant irrévocablement de notre engagement, nous nous assurerons que les quatre parties à l'accord de Paris s'occuperont de nous trouver un remplaçant. Si, par quelque mira-